

2019



L'ORDRE EN ACTION

Rapport d'activité 2019
de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes

SOMMAIRE

4. Gouvernance

6. 2019 en actions

24. 2019 en chiffres

36. Répertoire

Directeur de la publication : Serge Fournier
Ordre national des chirurgiens-dentistes
22, rue Émile-Ménier – BP 2016 –
75761 Paris cedex 16 Tél. : 01 44 34 78 80

Fax : 01 47 04 36 55 • www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

Conception, rédaction et réalisation : Texto Éditions. Photos : Alexis Harnichard :

pp. 3, 4, 5. Adobe Stock : pp. 13, 15, 17, 19, 21. Stéphane Allaman/Regard Pluriel : pp. 4, 8, 24.

Cédric Vasnier : pp. 8, 24. DR : pp. 10, 11, 13, 15, 17, 19, 24.

Imprimerie : Corlet numeric.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

ÉDITO



2019 aura été une année particulièrement importante car elle a marqué l'aboutissement de chantiers structurants qui ont mobilisé les commissions du Conseil national, les élus ainsi que les services juridiques, techniques et administratifs de l'institution.

Ce fut d'abord une année électorale très dense qui, dans l'application des dispositions de la réforme des Ordres, a vu le renouvellement partiel des conseils départementaux ainsi que la refonte complète des conseils régionaux issue de la fusion des régions, entièrement pilotée par le Conseil national. Comme on le verra dans ce rapport annuel, toutes les commissions ont été pleinement engagées dans la conduite de leurs travaux.

Ainsi, la réactivité et l'engagement de la commission Exercice et déontologie ont permis la parution, dès février 2019, de la nouvelle charte de communication nécessaire à la mise en conformité de nos textes avec ceux de l'Union européenne. L'Europe a d'ailleurs mobilisé beaucoup d'énergie sur la question de la reconnaissance automatique des qualifications professionnelles. Les diplômés étrangers représentent un tiers des primo-inscriptions.

Fermement engagé dans l'une de ses missions régaliennes, celle de l'accès aux soins pour tous, et au service de la santé publique, l'Ordre a maintenu cette priorité en 2019 via les travaux des commissions Vigilance et thérapeutiques, Pôle patients, Odontologie médico-légale, Démographie. L'exercice des praticiens a, quant à lui, mobilisé les commissions des Contrats, de l'Enseignement et des titres, de la Solidarité et du Numérique en santé. Il faut par ailleurs noter que les juridictions ordinaires, en cours de réorganisation, ont augmenté leurs capacités d'audience afin de réduire les délais de jugement en appel. Enfin, la commission de Contrôle des comptes et des placements financiers a joué son rôle de régulation, garant de l'équilibre financier de l'ensemble de l'institution ordinaire.

Il faut ici remercier les conseils départementaux et régionaux pour leur action tout au long de l'année, ainsi que le personnel du Conseil national, dont la charge de travail ne cesse d'augmenter chaque année.

Serge Fournier
Président du Conseil national

LES MISSIONS
DE L'ORDRE

L'Ordre des chirurgiens-dentistes est l'instance de régulation des chirurgiens-dentistes.

Il regroupe l'ensemble des chirurgiens-dentistes habilités à exercer en France.

Ses attributions sont fixées par l'article L.4121-2 du Code de la santé publique.

Ses principales missions consistent à :

- Veiller à la compétence des chirurgiens-dentistes ;
- Veiller au maintien des principes de moralité, de probité et de dévouement ;
- Veiller à l'observation des devoirs professionnels et des règles déontologiques ;
- Assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession.

Le conseil national de l'Ordre en 2019

PRÉSIDENT



Serge FOURNIER
Représentant la région Occitanie

VICE-PRÉSIDENTS



André MICOULEAU
Représentant la région Occitanie



Myriam GARNIER
Représentant les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire



Christian WINKELMANN
Représentant la région Bourgogne-Franche-Comté

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



Dominique CHAVE
Représentant les régions Bretagne et Normandie



Steve TOUPENAY
Représentant la région Île-de-France

TRÉSORIERS



Guy Naudin
Représentant la région Grand Est



Jean-Baptiste Fournier
Représentant les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL



Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL
Représentant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Pierre BOUCHET
Représentant la région Auvergne-Rhône-Alpes



Gilbert BOUTEILLE
Représentant les régions Normandie et Hauts-de-France.



Brigitte EHRGOTT
Représentant la région Île-de-France



René GARNIER
Représentant l'interrégion Antilles-Guyane



Estelle GENON
Représentant la région Île-de-France



André-Richard MARGUIER
Représentant l'interrégion La Réunion-Mayotte



Philippe POMMARÈDE
Représentant la région Île-de-France



Alain SCOHY
Représentant la région Nouvelle-Aquitaine.



Vincent VINCENTI
Représentant la région Corse



Geneviève WAGNER
Représentant la région Auvergne-Rhône-Alpes

Michèle DE SEGONZAC

Conseillère d'État titulaire

Martine JONDEAU

Conseillère d'État suppléante

Benoît LEFÈVRE

Conseiller aux affaires hospitalo-universitaires

2019 : les grands dossiers traités par les commissions



CONTRÔLE DES COMPTES ET DES PLACEMENTS FINANCIERS

PIERRE BOUCHET,
président

« Conformément à ses missions, strictement définies par la loi, la commission a examiné le budget, les péréquations, les demandes de prêt et, enfin, les comptes du Conseil national. La commission partage l'objectif du Conseil national et l'y accompagne : le maintien des équilibres financiers de l'institution. »



SOLIDARITÉ

VINCENT VINCENTI,
président

« En 2019, nous avons travaillé avec les Ordres de santé à l'ouverture du numéro vert pour les praticiens en burn-out. La commission a par ailleurs exercé ses missions classiques d'aide et de secours aux praticiens en grande difficulté ou encore d'exonération de cotisation, notamment pour les retraités bénévoles exerçant en France. »



CONTRATS

ANDRÉ MICOULEAU,
président

« Parallèlement à ses missions quotidiennes sur les contrats, la commis-

sion a travaillé sur la moralisation du statut de l'associé minoritaire en SEL ainsi que sur la collaboration multiple. Une concertation a été engagée avec le ministère de la Santé sur un projet de contrat type d'exercice en Ehpad. »



ENSEIGNEMENT ET TITRES

GUY NAUDIN,
président

« Outre sa mission au quotidien sur la reconnaissance des diplômes, titres et fonctions, la commission a travaillé sur la réforme du 3^e cycle, le stage actif, l'enseignement de la déontologie et les compétences additionnelles. »



VIGILANCE ET THÉRAPEUTIQUES

DOMINIQUE CHAVE,
présidente

« La commission est impliquée sur la question de l'antibiorésistance, elle travaille en concertation avec le ministère de la Santé sur ce dossier. Elle a par ailleurs procédé à une mise à jour du protocole de visites des cabinets dentaires par les conseils départementaux, et a poursuivi ses travaux sur la sédation consciente par voie intraveineuse. »



EXERCICE ET DÉONTOLOGIE

GENEVIÈVE WAGNER,
présidente

« La commission a travaillé sur la réforme du Code de déontologie – y compris le volet sur l'information et la publicité –, l'enseignement de la déontologie aux étudiants, le stage actif et, enfin, le chirurgien-dentiste consultant des régimes complémentaires. »



LÉGISLATION ET EUROPE

CHRISTIAN WINKELMANN,
président

« Deux textes majeurs ont été adoptés par les régulateurs européens : un texte prônant le respect de la déontologie pour tous, quelles que soient la nature du capital et la forme de l'exercice, et un texte cosigné avec le Conseil européen des dentistes pour le contrôle de la qualité dans l'enseignement. »



PUBLICATIONS

SERGE FOURNIER,
président

« À côté des réseaux sociaux et du site Internet, le mensuel de l'Ordre, #ONCD La Lettre, est le navire amiral du Conseil national en termes de communication aux

praticiens. Une nouvelle formule a été lancée en mars 2019. La commission se réunit chaque mois pour travailler sur les enjeux de communication du Conseil national. »



ODONTOLOGIE MÉDICO-LÉGALE

ESTELLE GENON,
présidente

La commission a poursuivi ses travaux sur le développement du moteur de recherche en identification, notamment avec les éditeurs de logiciels. Elle a finalisé une nouvelle procédure d'intégration d'experts au sein de l'Unité d'identification odontologie (UIO) via un comité de candidatures. Elle poursuit son travail de maillage du territoire afin de pouvoir répondre efficacement aux demandes des autorités judiciaires en mobilisant des experts partout en France.



DÉMOGRAPHIE

BRIGITTE EHRGOTT,
présidente

« Parallèlement à ses missions classiques en termes d'analyses statistiques, la commission a travaillé sur le stage actif étudiant, qui pourrait devenir un vrai levier de lutte contre les déserts médicaux, au même titre que les contrats d'engagement de service public (CESP).

Autre grand dossier : la place concrète de la profession dans les communautés

professionnelles territoriales de santé (CPTS). »



PÔLE PATIENTS

CHRISTIAN WINKELMANN,
président

« Le Pôle patient a poursuivi son travail de rapprochement avec les associations de patients, y compris, bien sûr, les patients vulnérables. Au sein du Pôle, la commission « refus de soins » a travaillé sur une médiation efficiente entre les différents acteurs, dont le Défenseur des droits, pour sensibiliser la profession. »



NUMÉRIQUE EN SANTÉ

STEVE TOUPENAY,
président

« Nous avons obtenu la prise en compte du rôle du chirurgien-dentiste par la HAS dans son guide sur la téléconsultation et la télé-expertise, paru en 2019. De même, nous avons participé à la première réunion du Comité national de Télésanté ainsi qu'aux travaux de la Cnil visant à créer un référentiel de gestion des cabinets libéraux. Enfin, la commission étudie chaque projet de contrat en télémédecine bucco-dentaire. »



Au congrès de l'ADF en novembre à Paris, sur le stand du Conseil national de l'Ordre.



Myriam Garnier, Guy Naudin et Philippe Pommarède animent un atelier lors de la réunion annuelle des conseils de l'Ordre.



Débats ouverts lors du forum organisé dans le cadre de la réunion annuelle des conseils de l'Ordre.



Les présidents des conseils départementaux élus à l'issue du scrutin de mars 2019.



Steve Toupenay, à gauche, et Estelle Genon, à droite, encadrant deux membres de l'Unité d'identification odontologique.



Le président du Conseil national, Serge Fournier, lors de la réunion annuelle des conseils de l'Ordre.

2019 EN ACTIONS

Europe : deux initiatives majeures

La qualité de l'enseignement et son contrôle ont été au cœur des actions de l'Ordre. Sans oublier l'exigence, portée par les Ordres européens, d'une seule et même déontologie s'appliquant aux libéraux comme aux chaînes de cliniques dentaires.



À Porto, les régulateurs réunis au sein de la Fedcar, dont le Conseil national, signent un texte capital sur la déontologie pour tous.

Une initiative importante de la Commission européenne et, surtout, deux textes majeurs signés par la fédération européenne des régulateurs dentaires (la Fedcar, dont l'Ordre français est cofondateur) : 2019 a été une année charnière, peut-être même une année décisive pour l'avenir de la profession dentaire en Europe. Côté institutionnel, la Commission européenne a enfin pris la décision, espérée par tous les acteurs dentaires européens, de débiter le processus d'actualisation de l'enseignement dentaire en

Europe, dont le contenu avait été fixé en 2005. Un chantier d'ampleur dont les résultats ne sont certes attendus, au mieux, que pour la mi-2022. Mais un chantier qui a eu pour premier effet d'approfondir les liens entre les acteurs dentaires autour de cet enjeu : régulateurs, professionnels, étudiants et, bien sûr, enseignants.

La Fedcar avait certes posé avant 2019 la question majeure de la qualité de l'enseignement et, partant, de son contrôle indépendant et régulier. En 2019, ce dossier est inscrit à l'agenda de tous les acteurs. Au point que, en novembre 2019, les deux principales organisations représentant les chirurgiens-dentistes européens, le Conseil européen des dentistes (CED) d'une part et la Fedcar, d'autre part, ont adopté un texte commun. Un texte fondateur qui appelle la Commission européenne à un contrôle indépendant de l'enseignement en Europe. Les deux organisations demandent des « mesures supplémentaires pour que la qualité de l'enseignement dentaire, et en particulier de la composante clinique, soit évaluée de manière exhaustive [...] ».

Capital

Les régulateurs des pays de l'Union européenne réunis au sein de la Fedcar ont trouvé un consensus sur l'application à tous d'une seule et même déontologie, quel que soit le mode d'exercice, libéral, chaînes de cliniques dentaires ou centres de santé dentaire. Cela n'allait pas de soi. Si beaucoup de régulateurs européens, dont l'Ordre français, militent pour un accès au capital de l'« entreprise dentaire » réservé aux seuls professionnels, certains pays du nord et de l'est de l'Europe autorisent l'ouverture du capital de ces « entreprises » à des investisseurs non professionnels. C'est donc autour de la déontologie que le consensus s'est réalisé entre les membres de la Fedcar.

Le CED et la Fedcar veulent élargir à tous les pays membres de l'UE la possibilité de « retirer la reconnaissance donnée aux institutions qui ne respectent plus les normes requises pour former les étudiants en art dentaire aptes à un exercice sans danger de leurs diplômes. » Ils plaident également pour la mise en place d'un « système obligatoire d'évaluation publique, régulière et indépendante, de tous les établissements offrant une qualification en art dentaire. »

C'est exactement ce même objectif, la protection du public, qui aura

motivé une autre importante initiative de la Fedcar : la signature unanime d'une motion, en mai 2019, adressée à la Commission européenne. Pour les Ordres et structures équivalentes des pays de l'Union européenne, toutes les « entreprises dentaires », quelles que soient la nature de leur capital et la forme de leur exercice (chaînes, centres dentaires, exercice libéral) doivent être soumises à une et même déontologie. Un texte qui n'est pas dû au hasard. La floraison des centres dentaires à visée lucrative est une réalité dans toute l'Europe, et le scandale Dentexia n'est certainement pas une singularité française. La péninsule ibérique, pour ne citer qu'elle, a elle aussi été confrontée à des crises analogues. Lors d'une rencontre à Berlin entre le Conseil national de l'Ordre et le Bundeszahnärztekammer (BZÄK) – l'équivalent allemand de l'Ordre –, destinée à affermir les liens entre ces deux régulateurs, on a pu constater que, outre-Rhin, les mêmes interrogations se posent. Peter Engel, président du BZÄK, a réaffirmé devant Serge Fournier, président du Conseil national, et Christian Winkelmann, président de la commission Europe, son opposition à la « commercialisation de la profession en Europe via l'arrivée de capitaux d'investisseurs étrangers, guidés par des intérêts économiques, dans les structures dentaires ». L'Ordre allemand travaille avec le ministère fédéral de la Santé à l'élaboration d'une loi interdisant aux centres de santé de s'implanter dans des zones où la densité de chirurgiens-dentistes n'est pas défaillante. Plus largement, il plaide pour l'arrêt de tout exercice commercial de la médecine bucco-dentaire.

Le fil d'actualité

JANVIER

COTISATION

La cotisation ordinale reste fixée à 422 euros en 2019, montant inchangé depuis 2017. À cette stabilité décidée par le Conseil national, s'ajoute la baisse de la cotisation des praticiens retraités. Elle passe à 115 euros en 2019 contre 211 euros en 2018.

DÉFENSEUR DES DROITS

Dans La Lettre, le Conseil national relaie une information du Défenseur des droits, qui met à disposition des praticiens une fiche visant à lutter contre les pratiques discriminatoires de soins mais aussi à prévenir tout problème administratif.

EUROPE

À la grande satisfaction des acteurs dentaires européens, la Commission européenne décide de lancer, au printemps 2019, le chantier de la mise à jour de l'enseignement de l'art dentaire dans l'UE (lire ci-contre).



La Fedcar, à Paris, cosigne le texte sur la qualité de l'enseignement.

FÉVRIER

Une nouvelle charte communication

Le Conseil national aura été l'un des premiers Ordres à appliquer la nouvelle donne en matière de communication via sa charte, parue en février. Il s'agit de mieux informer le patient et le public, mais dans le respect de la déontologie.

Mobilisé dès l'été 2018 après la parution du rapport du Conseil d'État confirmant la fin de l'interdiction générale de la publicité pour les professions de santé réglementées, le Conseil national rend public sa charte sur la communication du chirurgien-dentiste le 13 février 2019. Les grands principes déontologiques y sont réaffirmés, à

commencer par l'interdiction d'exercer la profession comme un commerce, qui trouve son prolongement dans cette charte. Des garde-fous sont prévus, permettant de prévenir toute dérive mercantile: la protection de la santé publique (qui interdit toute communication laissant supposer, par exemple, une pratique de sur-traitement) et la confiance du patient (qui proscriit une communication induisant le patient en erreur, par exemple sur les prestations proposées). Parallèlement, le Conseil national ouvre de nouvelles possibilités aux praticiens leur permettant de mieux communiquer au grand public et aux patients. La signalétique (panneaux, plaques professionnelles, etc.) sort de son carcan uniforme afin de garantir l'équité pour tous les praticiens, quel que soit leur mode d'exercice. Les possibilités en termes de communication numérique sont considérablement enrichies, comme la mention possible de l'expérience professionnelle ou encore de l'orientation éventuelle du chirurgien-dentiste. Ce dernier point est d'ailleurs l'une des grandes nouveautés de cette charte. Après un travail préalable avec les organisations professionnelles, neuf orientations sont définies, toutes des disciplines universitaires comportant un volet clinique.

Conformité

Alors que le Conseil national publiait le 13 février 2019 sa charte sur la communication puis adressait au ministère de la Santé son projet de réforme du Code de déontologie sur la partie publicité, le 22 février, la Commission européenne adressait à la France une demande de mise en conformité des codes de déontologie des professionnels de santé. Notre Ordre, comme l'a expliqué le 6 mars 2019 Serge Fournier, président du Conseil national, au secrétariat général aux affaires européennes (rattaché auprès du Premier ministre), a pour sa part bouclé son dossier. L'Ordre a retranscrit le principe général de liberté de la communication tout en prévoyant des restrictions proportionnelles à l'objectif de protection de la santé publique.

Le fil d'actualité

MARS

ÉLECTIONS

En mars 2019, ont lieu les élections aux conseils départementaux de l'Ordre (renouvellement par moitié), qui inaugurent pour les départements le système des binômes (une femme, un homme) dans le cadre de la loi sur la parité (*lire page 20*).

COMMUNICATION



Après l'adoption, en 2018, de son plan de communication et après la montée en puissance de sa présence sur les réseaux sociaux, le Conseil national lance la nouvelle formule de son mensuel #ONCD La Lettre (*lire page 14*).

RADIOPROTECTION

Obligatoire et renouvelable tous les dix ans, la formation à la radioprotection des patients est désormais accessible en e-learning. Une solution pour laquelle l'Ordre et les autres acteurs impliqués avaient milité auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

VIOLENCE

Dans La Lettre, le Conseil national rappelle la mise à disposition des praticiens d'une formation en e-learning pour lutter contre les violences faites aux femmes, dispositif salué par Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

CESP

Le nombre de Contrats d'engagement de service public, dispositif soutenu par l'Ordre permettant aux étudiants de percevoir une allocation contre un exercice en zone sous-dotée, passe à 139 contrats pour l'odontologie.

ÉTUDIANTS



Les conseillers ordinaires participent au 100^e Congrès de l'UNECD, à Nantes, en janvier 2019. Quatre jours de tables rondes pendant lesquels la future génération de praticiens aura montré une grande maturité et un enthousiasme réjouissant.

FÉVRIER

COMMUNICATION

Le 13 février 2019, le Conseil national rend publique sa charte sur la communication du chirurgien-dentiste afin de se mettre en conformité avec les textes européens et permettre aux praticiens de mieux communiquer au public et aux patients (*lire ci-contre*).



DÉONTOLOGIE

Dans un arrêt prononcé en février 2019, la Cour de Cassation rend une décision importante en vertu de laquelle un contrat est nul s'il est contraire à une disposition du Code de déontologie.

MARS

Un nouveau mensuel, les réseaux mobilisés

Après un audit interne réalisé en 2018, le Conseil national lance, début 2019, une nouvelle formule de son mensuel d'information et, dans le même temps, renforce sa présence sur les réseaux sociaux.

Le nouveau dispositif de communication impulsé par le Conseil national a été mis en application dès le second semestre 2018 avec la mobilisation de différents canaux de diffusion, sur les réseaux sociaux, permettant une meilleure visibilité des messages portés par l'Ordre selon les cibles visées : praticiens, grand public, institutionnels. Parallèlement à la montée en puissance de la communication sur Facebook, Instagram et LinkedIn, le Conseil national lance une nouvelle formule de son mensuel, #ONCD La Lettre, en mars 2019, complétant

le dispositif de communication tel qu'il avait été fixé. Pour le mensuel, l'objectif consiste à offrir un accès direct, simple et pratique à l'information aux praticiens, qui constituent le cœur de cible des lecteurs du magazine. Nouveau nom, nouvelles rubriques, nouveau graphisme : l'ambition du Conseil national est d'établir un contact fort entre l'Ordre et les praticiens. Outre le mensuel et les réseaux sociaux, le site Internet de l'Ordre et la présence au stand de l'ADF complètent le dispositif de communication du Conseil national.



La page Facebook a poursuivi sa montée en puissance et comptait, fin 2019, 4283 abonnés. La page a connu un bond qualitatif avec une augmentation des likes une portée des posts (audience) qui est passée de 3000 en moyenne par mois à 21 000, soit un chiffre multiplié par 7.



Le Conseil national a décidé, en 2019, d'ouvrir un compte Instagram. Il comptait près de 200 abonnés à la fin de l'année 2019 avec une portée moyenne des posts (audience) s'établissant à 460 par mois. Son audience continue d'augmenter significativement.



En 2019, le Conseil national a décidé de compléter sa présence sur les réseaux en créant un compte LinkedIn. En 2019, la portée des posts sur LinkedIn s'établissait à 1 833 et, là encore, la montée en puissance de ce réseau est à l'ordre du jour.

Le fil d'actualité

AVRIL

LOI SANTÉ

Dans le cadre de la discussion au Parlement de la loi portée par Agnès Buzyn (adoptée fin juillet 2019), le Conseil national plaide pour un dispositif interdisant aux praticiens frappés d'une sanction d'interdiction d'exercer (ou radiés), de gérer un centre de santé. Il ne sera pas suivi...

TESTS DE LANGUE

Le Conseil national réactualise le protocole de test de langue destiné aux praticiens UE allophone voulant exercer en France. Il prévoit, entre autres, une grille de mesure unifiée du niveau de langue de l'impétrant (*lire page 16*).

BURN-OUT

En partenariat avec les autres Ordres de santé, le Conseil national met à la disposition des praticiens un numéro vert gratuit, 0 800 288 038, un service d'écoute et d'accompagnement global à la disposition des professionnels de santé en épuisement professionnel.

NICE

À Nice, le préfet des Alpes Maritimes remet solennellement une médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, aux équipes médico-légales – dont les chirurgiens-dentistes de l'Unité d'identification odontologique (UIO) – mobilisées à la suite de l'attentat du 14 juillet 2016.

HANDICAP

Conformément à la convention dentaire, c'est l'entrée en vigueur de la majoration spécifique pour les séances de soins dispensés aux patients en situation de handicap lourd par les chirurgiens-dentistes de ville, avec un supplément de 100 euros pour chaque séance de soins.



RÉGIONS

En avril, à Troyes, le Conseil national se réunit avec les élus ordinaires pour la mise en place définitive de la nouvelle région Grand Est, issue de la fusion de l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine.

MAI

CERTIFICATION

Dans le cadre de la discussion au Parlement de la loi Santé, le Conseil national plaide pour l'intégration des chirurgiens-dentistes dans le dispositif de la certification, qui pose le principe d'une démarche de valorisation périodique des compétences. Il sera entendu.

LA ROCHELLE

50 conseillers ordinaires des départements de la Nouvelle-Aquitaine participent à une réunion de travail avec le bureau du Conseil national à La Rochelle, en marge de laquelle une formation est donnée aux secrétaires administratives des conseils départementaux.



NOUVEAUX ÉLUS

Après les scrutins départementaux de mars, un module de formation est proposé aux nouveaux présidents élus ainsi qu'un module de formation pour les trésoriers des conseils départementaux (*lire page 20*).

EUROPE

Réunis au sein de la Fedcar, les régulateurs dentaires européens, dont l'Ordre français, en appellent, dans une motion commune, au respect de la déontologie de toutes les « entreprises dentaires », qu'elles soient libérales ou autres (*lire page 10*).

AUVERGNE

Le conseil départemental de l'Ordre du Puy-de-Dôme organise une réunion rassemblant plus de 200 praticiens de la région, réunion à laquelle participe le président du Conseil national Serge Fournier, qui salue cette initiative qui contribue à rapprocher les confrères et l'Ordre.

AVRIL

Un test de langue réactualisé et unifié

Un nouveau protocole de test de langue est proposé aux conseils départementaux, destiné à vérifier si le niveau de langue des praticiens européens allophones est suffisant pour informer et obtenir le consentement du patient.

Lors de l'inscription des praticiens à diplôme UE, un test de langue des praticiens allophones est prévu par le législateur européen, destiné à garantir un niveau de langue minimal pour exercer. En France, ce sont les conseils départementaux de l'Ordre qui font passer ces tests de langue. En avril 2019, le Conseil national diffuse aux conseils départementaux un protocole réactualisé avec plusieurs nouveautés importantes, en particulier une grille d'évaluation permettant une mesure rationnelle du niveau de langue de l'impétrant.

67

C'est le nombre de refus d'inscription recensés en 2017 au tableau de praticiens étrangers pour « non-maîtrise de la langue ».

Cette année-là, l'Ordre avait inscrit au tableau 1 300 praticiens français, 156 praticiens roumains, 72 praticiens portugais, 65 praticiens espagnols et 18 praticiens italiens.

L'objectif consiste à unifier et harmoniser la mesure du niveau de langue sur l'ensemble du territoire national. Le Conseil national propose également une méthode de recueil de ce niveau de langue sous la forme d'un « jeu de rôle » visant à apprécier la compréhension et l'expression orales et écrites du candidat. Il met en scène une consultation chez un chirurgien-dentiste, le candidat jouant bien entendu son propre rôle, celui du praticien, et les conseillers ordinaires celui du patient. Le candidat est invité à établir un plan de traitement qu'il doit être en mesure d'exposer de manière claire au patient. L'objectif: obtenir le consentement éclairé du patient. À l'issue de ce face-à-face, le candidat doit être en mesure:

- de comprendre les explications du patient pour établir un diagnostic;
- de se faire comprendre du patient et de lui expliquer les soins qu'il va prodiguer;
- d'obtenir le consentement éclairé du patient;
- de comprendre et d'appliquer la CCAM;
- de communiquer avec les différentes instances professionnelles, ses confrères ou d'autres professionnels de santé.

Transversalité et unité ordinale

Quatre déplacements en région, une assemblée annuelle des conseillers ordinaires: l'exigence d'une circulation transversale de l'information.



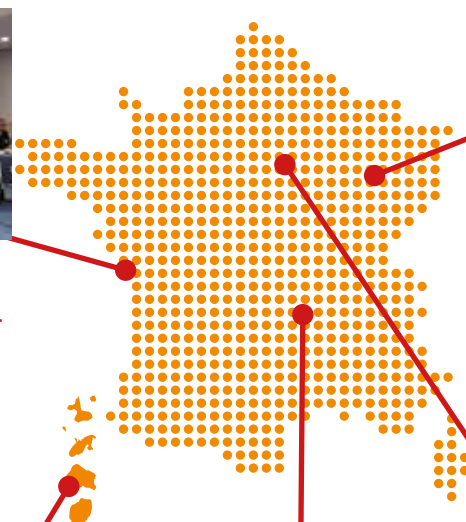
La Rochelle

En mai, 50 conseillers ordinaires issus des départements de la Nouvelle-Aquitaine participent à une réunion de travail avec le bureau du Conseil national des secrétaires administratives est également organisée.



La Réunion

Une délégation du bureau du Conseil national participe à plusieurs réunions avec les élus ordinaires, les représentants de l'Agence régionale de santé Océan indien (ARS-OI), le service d'odontologie du CHU de Saint-Denis ainsi que les praticiens exerçant sur l'île.



Auvergne

200 chirurgiens-dentistes participent à une rencontre organisée par l'Ordre du Puy-de-Dôme, soutenue par le président du Conseil national, présent à cette réunion, pour qui le rapprochement entre l'institution ordinale et les praticiens est une priorité.



Grand Est

En avril, à Troyes, le bureau du Conseil national travaille avec les élus locaux sur la mise en place concrète de la nouvelle région Grand Est, issue de la fusion de l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, dont le siège est situé à Nancy.



Paris

200 conseillers ordinaires se réunissent à Paris, en octobre, lors de l'assemblée annuelle ordinale. Cinq ateliers sont organisés ainsi qu'une plénière au cours de laquelle le bureau rend compte des chantiers mis en œuvre par le Conseil national à mi-mandat.

JUIN

Identification : les « retex » de l'UIO

L'Unité d'identification odontologique (UIO), pilotée par le Conseil national, met à la disposition des autorités judiciaires des experts en identification. Leurs retours d'expérience (« retex ») sont précieux pour améliorer les procédures et affermir le lien entre les experts.

Le Conseil national pilote l'Unité d'identification odontologique (UIO), structure mettant à la disposition des autorités judiciaires, en cas de catastrophe en France ou à l'international, des experts rodés à l'identification odontologique et mobilisables toute l'année. L'un des enjeux de cette structure consiste à maîtriser sa croissance, en s'attachant les services d'experts fortement investis dans leur mission et, bien sûr, dotés des compétences ad-

hoc. Piloté par Steve Toupenay, secrétaire général du Conseil national, et Estelle Genon, présidente de la commission d'odontologie médico-légale du Conseil national, l'UIO a ainsi mis au point une nouvelle procédure d'intégration d'experts via son comité de candidature. Chaque année, l'UIO organise une réunion rassemblant ces experts, notamment pour apprendre de leurs expériences, ce que l'on appelle, dans le jargon, des retex (retours d'expérience). Jacques Millet, Marianne Petit, Aïda Ben Cheikh et François-Xavier Gonzalez sont revenus sur leur mission à Marseille, après l'effondrement de deux immeubles, en novembre 2018, qui a fait huit victimes. Rufino Felizardo et Charles Georget ont ensuite détaillé les protocoles d'identification qu'ils ont appliqués à la suite de l'incendie d'un immeuble du XVI^e arrondissement de Paris, en février 2019. Eline Zimmermann est revenue sur sa participation à la mission d'identification des victimes de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg, perpétré en décembre 2018. Ces retex permettent d'identifier les points à améliorer et d'affermir le lien qui unit les membres de l'UIO.

11

C'est le nombre d'alertes et/ou de réquisitions qui sont parvenues au Conseil national en 2019, émises par les autorités judiciaires. Deux identifications ont pu être établies grâce à la comparaison avec des odontogrammes de patients contenus dans les dossiers médicaux tenus par des praticiens traitants. Cela confirme que le dossier médical doit être renseigné par le chirurgien-dentiste.

Le fil d'actualité

JUIN

ÉLECTIONS

En juin, se tiennent les élections aux conseils régionaux dans leur nouvelle configuration. Il s'agit d'un renouvellement intégral. En application de la loi sur la parité, ces élections appliquent le principe de candidatures sous forme de binôme, une femme - un homme (*lire page 20*).

DOSSIER MÉDICAL

Droit de rectification, délai de transmission, information du patient sur ses droits, patients mineurs, réquisitions et perquisitions judiciaires : dans un dossier spécial paru dans son mensuel à l'attention des praticiens, le Conseil national rappelle les règles de l'accès au dossier médical.

UIO

En juin, le Conseil national réunit les membres de l'Unité d'identification odontologique (UIO), structure qu'il pilote destinée à répondre à toute demande de mobilisation d'experts à la demande des autorités judiciaires en cas de catastrophe. Une réunion au cours de laquelle plusieurs retours d'expérience ont donné lieu à des débats (*lire ci-contre*).



JUILLET

INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

Dans un dossier paru dans son mensuel, le Conseil national rappelle les règles et les principes du contrôle de l'insuffisance professionnelle, dispositif applicable depuis 2014, qui vise à garantir la qualité et la sécurité des soins. Ce contrôle peut aboutir soit à un refus d'inscription, soit à une suspension temporaire ou totale d'exercice.

NOUVEAUX ÉLUS

En juillet, le Conseil national organise une journée de formation des présidents, secrétaires généraux et trésoriers des régions, quelques semaines après les élections régionales (*lire page 20*).

PRATICIENS CONSULTANTS

L'Ordre, avec les acteurs concernés, lance la première réunion dont l'objectif à terme est de donner un cadre déontologique à l'activité de « praticiens consultants » des régimes complémentaires, qui travaillent en l'absence de textes juridiques spécifiques.

PLATEFORME DE RENDEZ-VOUS

Alerté à propos de plateformes numériques de rendez-vous relayant des informations inexactes (sur les spécialités, par exemple) le Conseil national entame des discussions avec ces acteurs afin de mettre fin à toute diffusion d'informations erronées et/ou de nature à semer la confusion auprès du public.

LOI SANTÉ

Promulguée fin juillet, la loi santé introduit la certification du chirurgien-dentiste, réforme la formation initiale, confirme la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et étend le champ de la télémédecine, y compris dans le domaine bucco-dentaire.

SEPTEMBRE

ANTIBIORÉSISTANCE



Le Conseil national s'associe à la lutte contre l'antibiorésistance. Selon le Pr Céline Pulcini, cheffe de projet national à l'antibiorésistance, qui signe une tribune dans #ONCD *La Lettre*, près de 10 % des antibiotiques sont prescrits par les chirurgiens-dentistes.

SESSION

Lors de sa session de septembre, le Conseil national aborde, entre autres, l'application de la réforme des études et celle de la loi de santé, adoptée fin juillet.

Une année électorale décisive

Les élections départementales et régionales, avec le système des binômes (une femme, un homme) ont modifié le visage de l'Ordre non seulement sur la question de la parité, mais aussi sur la moyenne d'âge des élus, à la baisse.

En juillet, le Conseil national organise une journée de formation des présidents, secrétaires généraux et trésoriers des régions après les élections de juin. C'est l'achèvement d'un processus électoral qui aura vu l'organisation, en 2019, des scrutins départementaux (en mars) puis régionaux, dont l'im-

pact sur le profil des élus ordinaires est important. Plus jeunes, plus féminins : les nouveaux élus ordinaires modifient la représentation ordinaire, plus conforme à la réalité de notre profession.

Un autre élément fondamental a aussi marqué l'institution ordinaire puisqu'en effet, les élections régionales de juin 2019 ont constitué l'aboutissement de la nouvelle carte régionale ordinaire, qui « colle » à la carte administrative française avec le redécoupage des régions.

Comme cela a été le cas pour le Conseil national en 2018, le scrutin départemental de 2019 était un renouvellement par moitié avec, et c'était la grande nouveauté, l'application de la loi sur la parité. Les élections départementales de 2019 se sont donc déroulées, comme pour le Conseil national en 2018, par binôme - une femme, un homme. Un système qui, à terme, va assurer définitivement la parité dans les départements même si, il faut le souligner, nombre d'entre eux comptaient des femmes dans leurs rangs bien avant l'obligation née de la loi. Après ce scrutin de 2019, la parité n'est certes pas encore assurée; elle ne le

PROFIL DES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX

1 484

conseillers départementaux

38,47 %
de femmes

462

conseillères départementales de moins de 60 ans

535

conseillers départementaux de moins de 60 ans



Toutes les élections ordinaires appliquent le système des binômes - une femme-un homme - se présentant au suffrage.

sera qu'après le prochain renouvellement par moitié. Pour autant, dès 2019, les femmes représentent 38,27 % des 1 484 conseillers départementaux. S'agissant de l'âge des élus, 462 femmes et 535 hommes ont moins de 60 ans sur les 1 484 élus ordinaires.

Dès le mois de mai 2019, 29 présidents et 39 trésoriers départementaux nouvellement élus suivraient une journée de formation à Paris avec chacun un module ad hoc. Il s'agissait, pour le Conseil national, de poursuivre sa politique de formation destinée à assurer l'unité ordinaire sur l'ensemble du territoire national.

En juin 2019, le Conseil national

organisait le scrutin régional sous la forme d'un renouvellement intégral (et non par moitié comme cela avait été le cas pour les départements), par binôme (toujours en application de la loi sur la parité), mais, et c'était la spécificité pour ce scrutin, en application de la nouvelle carte ordinaire régionale. Ce scrutin parachevait le travail sur la formation des nouvelles régions et, du fait du renouvellement total, assurait une parité parfaite. À noter aussi que, sur les 214 conseillers régionaux, 121 hommes et 77 femmes ont moins de 60 ans. Là encore, le rajeunissement des élus est une réalité.

PROFIL DES ÉLUS RÉGIONAUX

214

conseillers régionaux au total

107

conseillères régionales (50 %)

107

conseillers régionaux (50 %)

77

femmes âgées de moins de 60 ans

121

hommes âgés de moins de 60 ans

Le fil d'actualité

LA RÉUNION

En septembre, à La Réunion, lors d'un déplacement marathon, trois représentants du bureau du Conseil national conduits par Serge Fournier, président, participent à plusieurs rencontres avec les élus ordinaires, les représentants de l'Agence régionale de santé Océan indien (ARS-OI), le service d'odontologie du CHU de Saint-Denis ainsi que les praticiens exerçant sur l'île.

OCTOBRE

AFIO

Inauguré par Serge Fournier, président du Conseil national, le congrès annuel de l'Association française d'identification odontologique (Afio), à Lille, en octobre, est consacré à l'échec en dommage corporel et l'échec en identification. Autour de ces questions, 18 intervenants se succèdent à la tribune pendant deux jours de travaux.

TÉLÉMÉDECINE BUCCO-DENTAIRE

La Haute Autorité de santé (HAS) publie un guide de bonnes pratiques en télémédecine destiné à faciliter la mise en œuvre de cette pratique médicale à distance par les professionnels de santé. À la grande satisfaction de l'Ordre, les chirurgiens-dentistes y sont expressément mentionnés.

Reconnaissance des diplômes: mise à jour

Les procédures de reconnaissance de diplômes, titres et fonctions ont fait l'objet d'une réactualisation en 2019. L'occasion pour l'Ordre d'exposer les principes qui prévalent dans l'application de cette mission.

Les praticiens peuvent exciper de leurs diplômes, titres et fonctions. Mais cette possibilité est assortie d'une condition: ils ne peuvent s'en prévaloir que si ces diplômes, titres et fonctions ont été reconnus par l'Ordre. C'est l'une des missions régaliennes de l'Ordre. Pour statuer, l'Ordre dispose d'une grille décisionnelle basée sur le respect de cinq principes tenant compte de la jurisprudence du Conseil d'État.

En novembre 2019, le Conseil national faisait état dans *#ONCD La Lettre*, à l'attention des praticiens, d'une réactualisation de la procédure de reconnaissance des titres, diplômes et fonctions, après une phase d'information auprès des conseils départementaux, parties prenantes dans cette reconnaissance.

L'objectif du Conseil national est de simplifier et de fluidifier les procédures de reconnaissance des diplômes, des titres et des fonctions. Des aménagements allant dans le sens d'une meilleure efficacité et lisibilité pour les praticiens, notamment lorsque le diplôme, le titre ou la fonction n'est pas (ou pas encore) reconnu par le Conseil national. Dans ces cas, et après vérification du conseil départe-

mental, une procédure s'enclenche au cours de laquelle le praticien doit, entre autres, renseigner un formulaire téléchargeable sur le site Internet de l'Ordre.

Principes

- Le diplôme, le titre ou la fonction doit présenter un intérêt pour l'information du patient;
- Il doit avoir un intérêt dans la pratique quotidienne, pour le praticien et le patient;
 - Le diplôme ou le titre académique doit sanctionner une formation d'une durée suffisante par rapport aux objectifs visés, visant l'intérêt du patient;
 - Le diplôme ou le titre académique doit sanctionner une formation comportant un versant clinique et pratique comportant une exécution clinique;
 - Le diplôme ou le titre académique doit être délivré après validation de la formation par un examen final ou un mémoire.

GRIPPE

Parce que la vaccination antigrippale présente un intérêt pour le praticien, pour les membres de l'équipe dentaire, mais aussi parce qu'il permet une protection indirecte des patients, le Conseil national s'associe à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.

ASSEMBLÉE ORDINALE

En marge des cinq ateliers de formation, des annonces importantes sont données au cours de l'assemblée annuelle ordinaire, concernant les centres de santé, les praticiens consultants des organismes complémentaires, le DPC et le cursus des praticiens à diplômes UE.

NOVEMBRE

ADF

Fin novembre, à Paris, le Conseil national accueille les praticiens participant au congrès de l'ADF. Une permanence est assurée par les conseillers nationaux et les collaborateurs du Conseil national. En marge du congrès, l'équipe de l'Ordre constituée d'élus nationaux, régionaux et départementaux participe à la course caritative Dental Run Care au bénéfice de l'association Handident Hauts-de-France.

RGPD

Dans un dossier publié dans *#ONCD La Lettre*, l'Ordre informe qu'il met à la disposition des praticiens tous les documents et toutes les informations leur permettant de se conformer aisément au RGPD, applicable depuis mai 2018.

ACCÈS AUX SOINS

L'Ordre lance une e-enquête auprès des praticiens afin d'établir une mesure fine et précise de la prise en charge bucco-dentaire de quatre publics: les personnes âgées en situation de dépendance, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de précarité ou, enfin, celles atteintes de maladie rare.

TABAC

En novembre, le Conseil national participe à la campagne Le Moi(s) sans tabac. Pour ce faire, des outils (affiches, flyers, kits, brochures) sont mis à la disposition des praticiens pour communiquer sur cette opération auprès de leurs patients et les accompagner dans leur arrêt du tabac.

DIPLÔMES

En novembre, le Conseil national rend public le détail de l'actualisation de la procédure de reconnaissance des titres, diplômes et fonctions, après une phase d'information auprès des conseils départementaux, parties prenantes dans cette reconnaissance. Il s'agit de simplifier et de fluidifier les procédures de reconnaissance (lire page 22).

EUROPE

Un texte majeur sur la qualité de l'enseignement dans l'UE appelant la Commission européenne à un contrôle indépendant de l'enseignement en Europe est signé par la fédération des régulateurs dentaires (Fedcar) et

le CED, organisme représentant les professionnels de l'Union européenne (lire page 10).

DÉCEMBRE

COMMUNICATION

Le Conseil national met à la disposition des praticiens une bannière leur permettant de communiquer sur Internet, et selon les règles de la charte, sur leurs orientations professionnelles. Dès lors que le praticien veut communiquer sur son (ou ses) orientation(s) professionnelle(s), cette information doit reprendre les termes tels qu'indiqués par la bannière.

MS SANTÉ

Fin 2019, seulement 20,3 % de chirurgiens-dentistes recourent à une messagerie sécurisée de l'espace de confiance MSsanté, dans le cadre des échanges entre professionnels de santé, ce dont l'Ordre ne peut se satisfaire. Le Conseil national, dans un article publié dans *#ONCD La Lettre*, poursuit sa mission d'information.

SESSION

Lors de sa session de décembre, le Conseil national adopte le principe de la création d'une commission des marchés, adossée à la commission de contrôle des comptes et des placements financiers. Parmi les sujets suivis: la sédation consciente, la loi anti-cadeaux, ou encore la vérification du cursus des praticiens à diplôme UE effectuant une demande de primo-inscription.



Réunion de formation pour les nouveaux élus ordinaires.



La remise officielle des prix du concours de déontologie décernés aux étudiants en odontologie.



Les conseillers nationaux et les juristes assurent une permanence pour répondre aux questions lors de l'ADF.



L'un des cinq ateliers de formation proposés aux conseillers ordinaires lors de la réunion annuelle 2019.



Le Conseil national lors de l'une de ses quatre sessions annuelles.



Les équipes d'identification, dont les chirurgiens-dentistes experts de l'UIO, reçoivent une distinction à Nice.

2019 EN CHIFFRES

Les comptes 2019 du Conseil national de l'Ordre

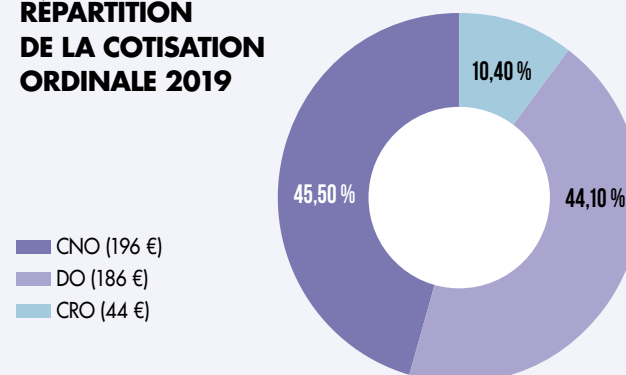
Cette année encore, les comptes du Conseil national de l'Ordre sont équilibrés avec un solde d'exploitation positif de 211 K€ et un résultat financier de 1 055 K€ et ce, malgré une cotisation ordinale inchangée depuis trois ans. Cependant, un événement exceptionnel vient grever le résultat de l'exercice. Il s'agit de l'affaire qui oppose le Conseil national à l'Autorité de la Concurrence depuis plusieurs années, et qui arrive au terme de la procédure. Elle a contraint le Conseil national à passer une provision évaluée, selon les principes de prudence, à un montant de 2 160 K€, expliquant un bilan déficitaire sur l'année écoulée de 929 K€.

| ACTIF NET (en milliers d'euros) | 31/12/19 | 31/12/18 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 718 | 577 |
| Immobilisations corporelles | 7 533 | 4 601 |
| Immobilisations financières | 1 770 | 1 796 |
| Créances et valeurs mobilières | 12 161 | 13 270 |
| Disponibilités | 5 971 | 6 810 |
| Comptes de régularisation | 96 | 106 |
| TOTAL ACTIF | 28 249 | 27 163 |

| PASSIF NET (en milliers d'euros) | 31/12/19 | 31/12/18 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres | 24 781 | 24 113 |
| Résultat de l'exercice | -929 | 677 |
| Provisions pour risques et charges | 2 160 | 147 |
| Dettes financières | 3 | 8 |
| Dettes d'exploitation | 1 040 | 971 |
| Autres dettes | 1 194 | 1 257 |
| TOTAL PASSIF | 28 249 | 27 163 |

| COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros) | 31/12/19 | 31/12/18 |
|--|----------------|---------------|
| Produits d'exploitation – financiers et exceptionnels | 24 386 | 23 239 |
| Charges d'exploitation | 22 618 | 21 556 |
| Autres achats et charges externes | 5 185 | 4 436 |
| Impôts et taxes | 368 | 348 |
| Frais de personnel | 2 739 | 2 703 |
| Autres charges | 13 286 | 13 025 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 1 039 | 1 044 |
| Résultat d'exploitation | 211 | 910 |
| Résultat financier | 1 056 | -230 |
| Résultat exceptionnel | - 2 178 | 7 |
| Impôts sur les bénéfices | 18 | 20 |
| EXCÉDENT DE L'EXERCICE | -929 | 667 |

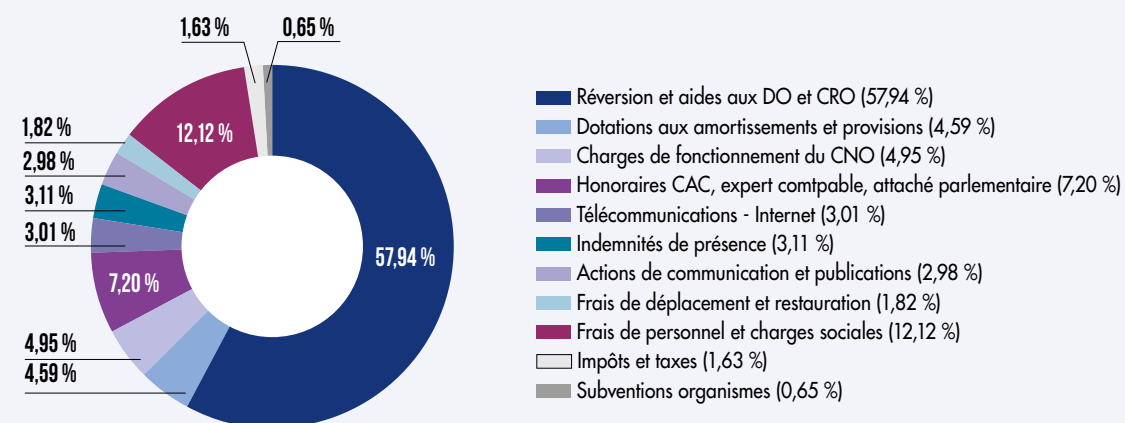
RÉPARTITION DE LA COTISATION ORDINALE 2019



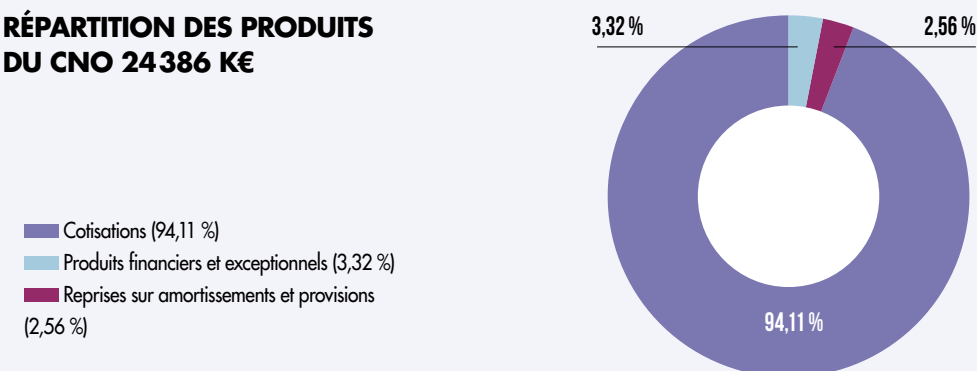
422€

La cotisation 2019 reste inchangée depuis 2017, de même que sa répartition entre les différents échelons ordinaires. Sur les 422 euros de cotisation ordinale, 186 euros sont affectés au conseil départemental, 44 euros au conseil régional et 192 euros au Conseil national. Sur les 192 euros revenant au Conseil national, une partie est également reversée sous forme d'aide aux conseils départementaux et régionaux.

CHARGES D'EXPLOITATION 22 618 K€

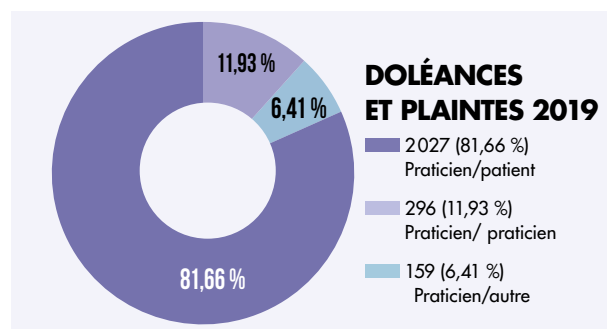
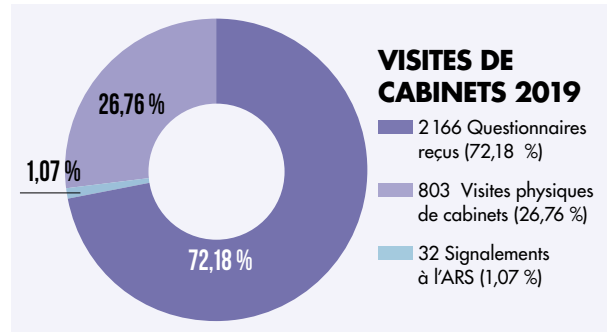


RÉPARTITION DES PRODUITS DU CNO 24 386 K€



L'activité de l'institution ordinaire

CHIFFRES CLÉS 2019



LES JURIDICTIONS NATIONALES EN 2019

Chambre disciplinaire nationale

Affaires en instance au 31 décembre 2018 : 159

Affaires enregistrées au cours de l'année 2019 : 113

Affaires jugées par la chambre disciplinaire nationale au cours de l'année 2019 : 135

Affaires en instance au 31 décembre 2019 : 137

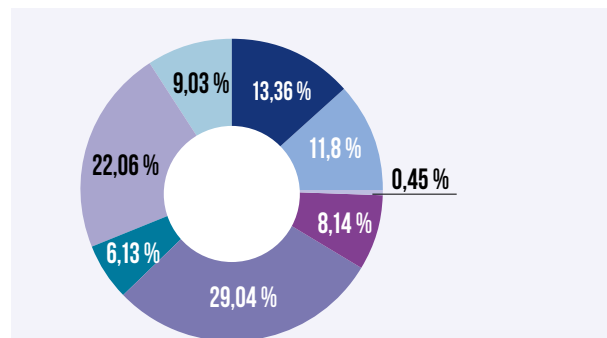
Section des assurances sociales

Affaires en instance au 31 décembre 2018 : 98

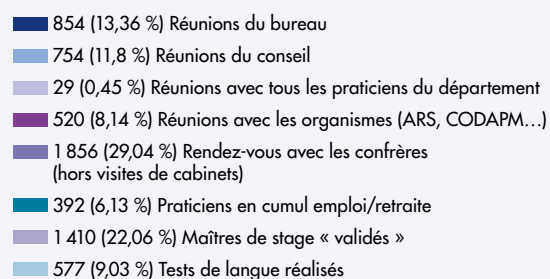
Affaires enregistrées au cours de l'année 2019 : 59

Affaires jugées par la section des assurances sociales au cours de l'année 2019 : 84

Affaires en instance au 31 décembre 2019 : 73



RÉUNIONS ET DÉCISIONS 2019

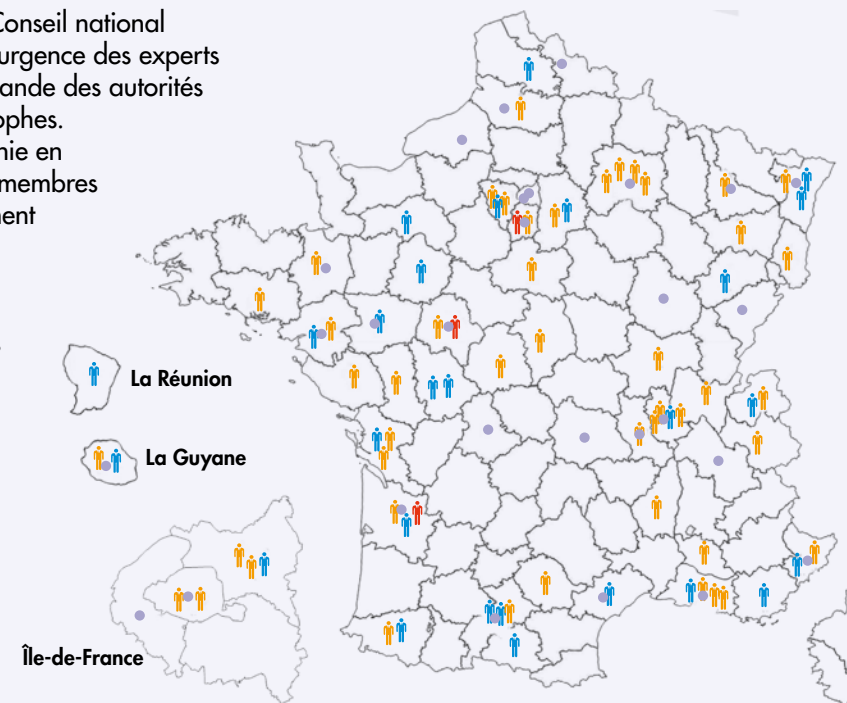


L'unité d'identification odontologique (UIO) en 2019

L'UIO est la structure du Conseil national chargée de dépêcher en urgence des experts en identification à la demande des autorités judiciaires lors de catastrophes.

Ci-contre, une photographie en 2019 de ce maillage des membres de l'UIO. Figurent également l'origine géographique des experts judiciaires en odontologie et la localisation des instituts médico-légaux.

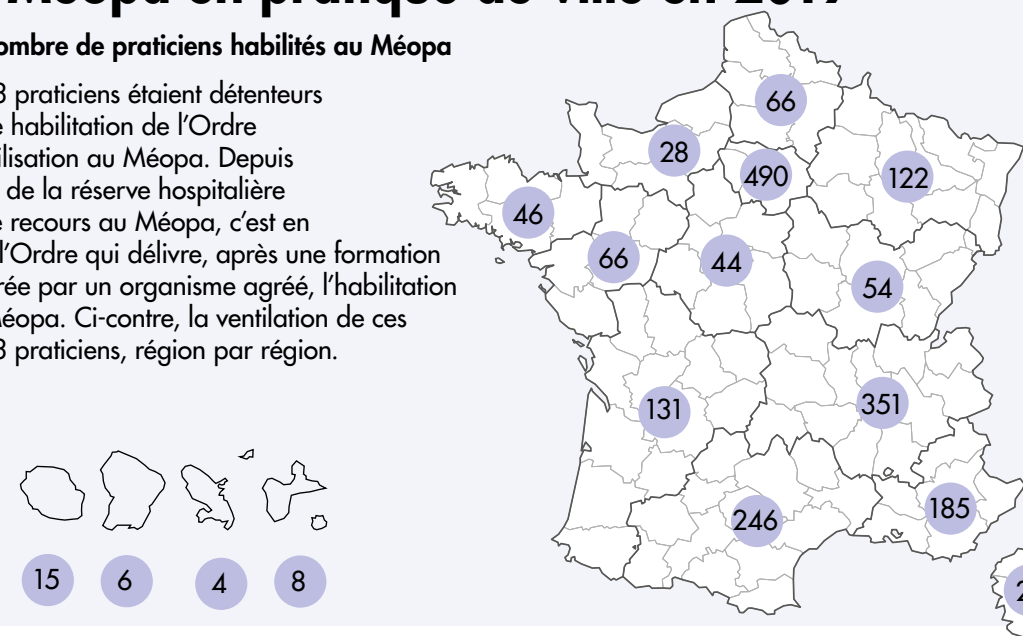
-  IML
-  Membre de l'UIO
-  Expert judiciaire près d'une cour d'appel
-  Expert judiciaire agréé par la Cour de cassation



Le Méopa en pratique de ville en 2019

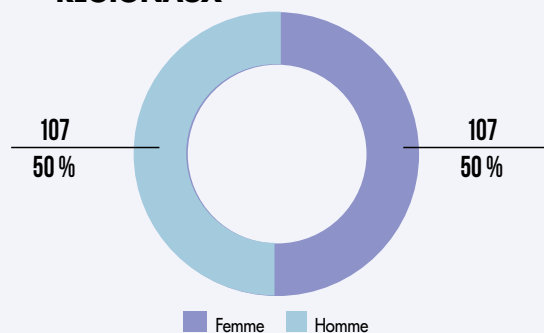
● Nombre de praticiens habilités au Méopa

1 883 praticiens étaient détenteurs d'une habilitation de l'Ordre à l'utilisation au Méopa. Depuis la fin de la réserve hospitalière sur le recours au Méopa, c'est en effet l'Ordre qui délivre, après une formation délivrée par un organisme agréé, l'habilitation au Méopa. Ci-contre, la ventilation de ces 1 883 praticiens, région par région.



Le profil des élus ordinaires

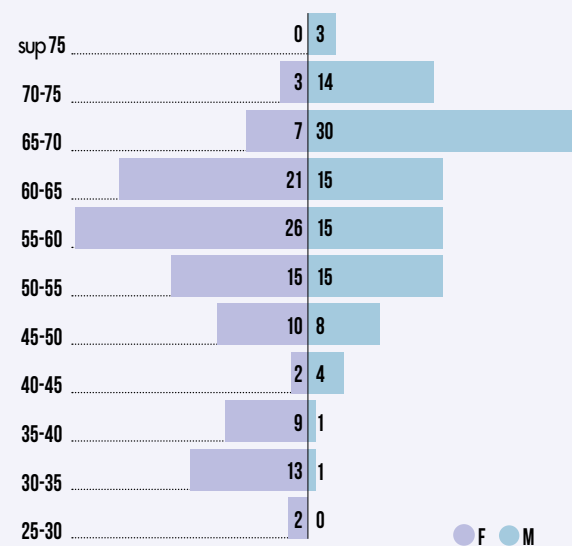
PARITÉ DANS LES CONSEILS RÉGIONAUX



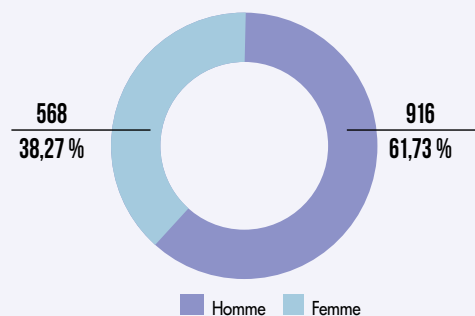
214

conseillers régionaux

PYRAMIDE DES ÂGES DES ÉLUS RÉGIONAUX



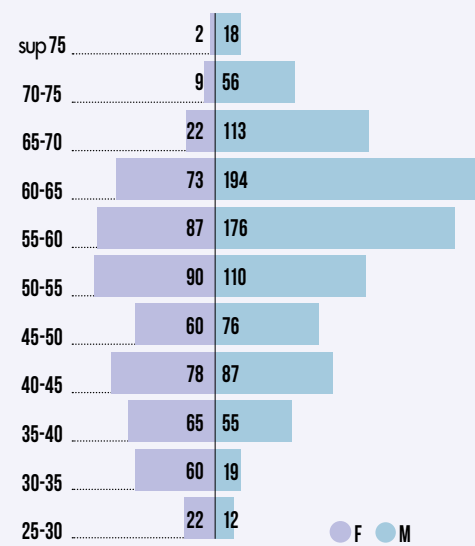
PARITÉ EN COURS DANS LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX



1484

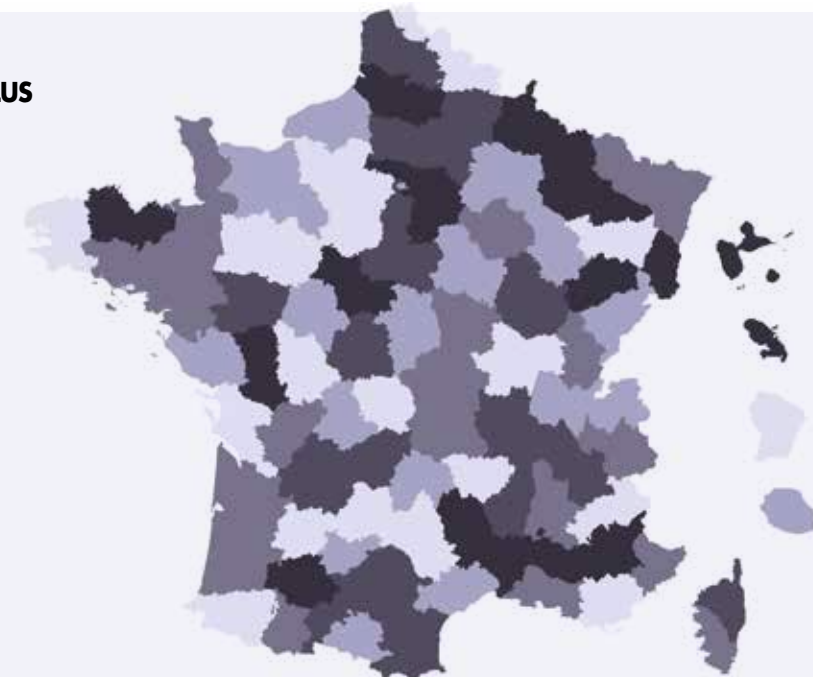
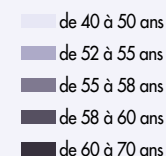
conseillers départementaux

PYRAMIDE DES ÂGES DES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX

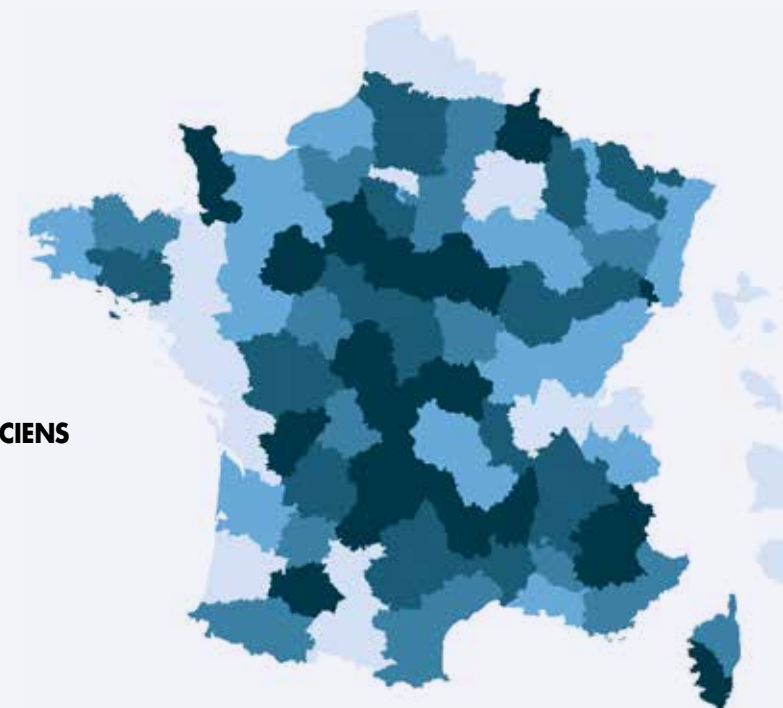
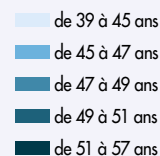


L'âge des élus et des praticiens

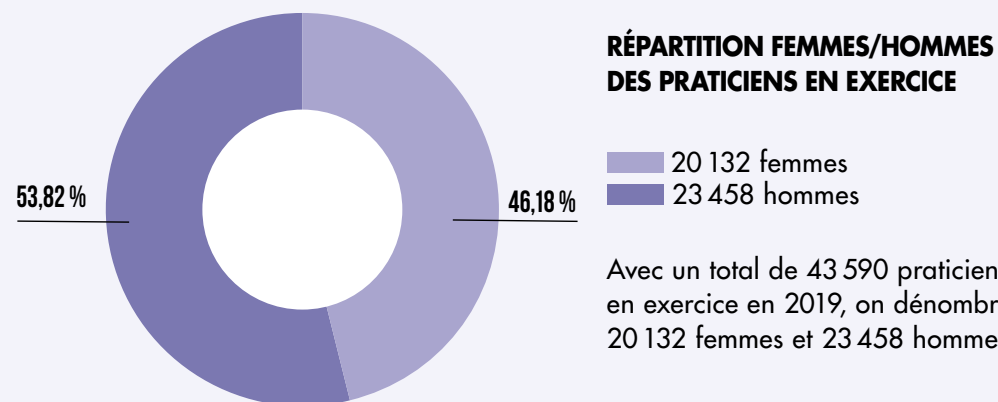
MÉDIANE DE L'ÂGE DES ÉLUS



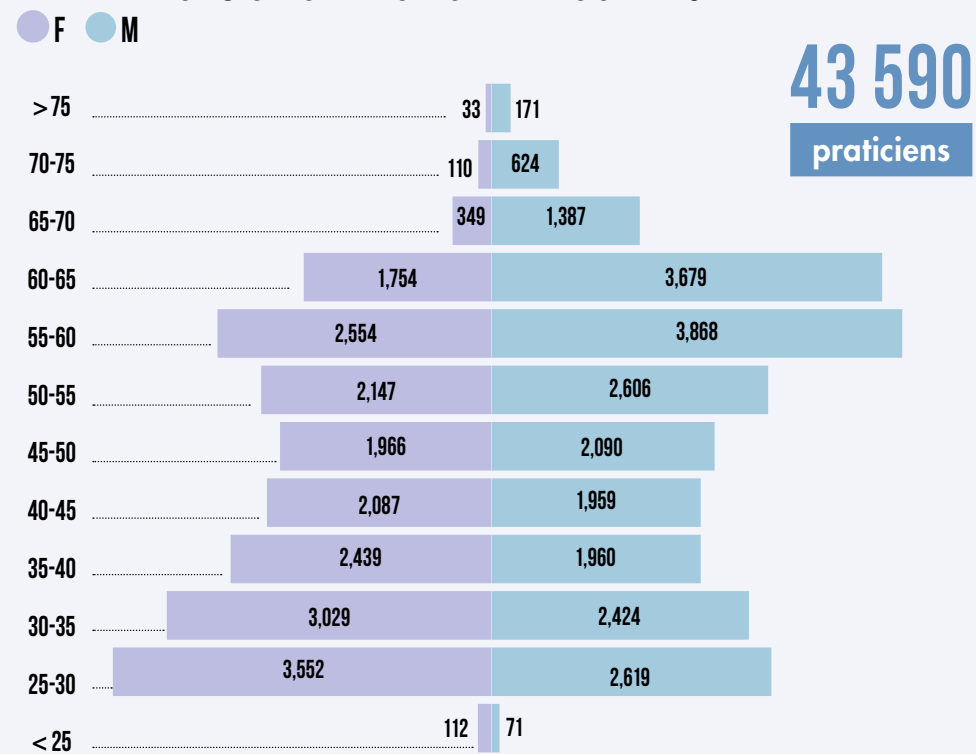
MÉDIANE DE L'ÂGE DES PRATICIENS



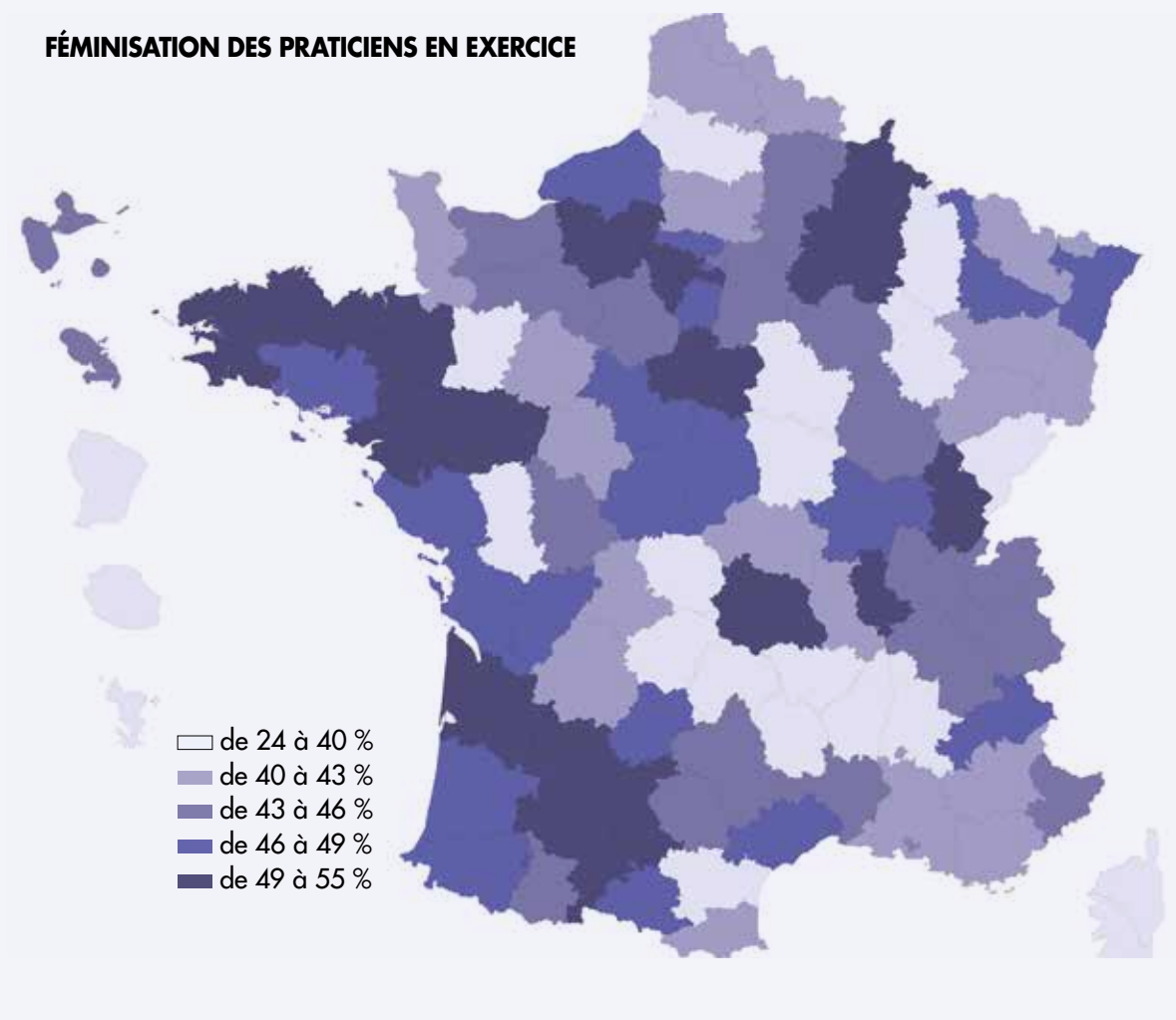
Démographie professionnelle: rajeunissement et féminisation



PYRAMIDE DES ÂGES DES PRATICIENS EN EXERCICE EN 2019



FÉMINISATION DES PRATICIENS EN EXERCICE



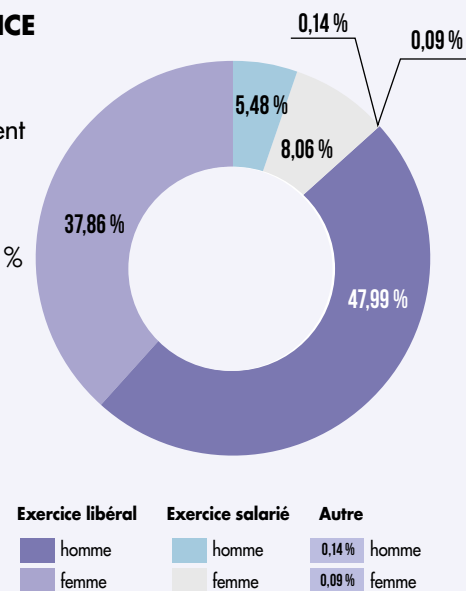
46,8
ans en moyenne

La moyenne d'âge des praticiens en exercice s'élève à 46,8, ans en 2019 contre 47,3 en 2018. Elle est de 43,7 ans pour les femmes et de 49,4 ans pour les hommes.

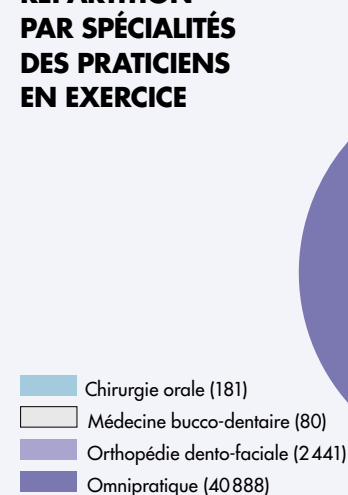
Les modes d'exercice en 2019

MODES D'EXERCICE

La forme d'exercice de la profession demeure massivement libérale. En 2019, la France totalisait 37 424 praticiens libéraux, soit 85,85 % de la profession. Près de la moitié des hommes et plus du tiers des femmes ont choisi ce mode d'exercice. 5 901 praticiens exercent en tant que salariés (3 514 femmes et 2 387 hommes).



RÉPARTITION PAR SPÉCIALITÉS DES PRATICIENS EN EXERCICE



TYPLOGIE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS EN 2019

6 798 sociétés civiles de moyens (SCM) contre 6 739 en 2018

373 sociétés civiles professionnelles (SCP) contre 416 en 2018

753 exercice professionnel à frais communs (EPFC) contre 737 en 2018

6 315 sociétés d'exercice libéral (Selarl) contre 5 654 en 2018

134 sociétés d'exercice libéral par actions simplifiées (Selas) contre 103 en 2018

419 sociétés de participations financières de profession libérale de chirurgiens-dentistes (SPFPL) contre 304 en 2018

161 Autres formes de sociétés.

Praticiens français et étrangers

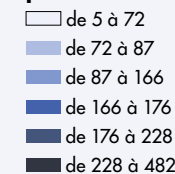
LES PRIMO-INSCRITS ET LES REFUS D'INSCRIPTION EN 2019

Cette carte propose une photographie croisée des régions où s'installent les primo-inscrits, et les refus d'inscription recensés dans ces régions.



Nombre de refus d'inscription **00**

Nombre de primo-inscrits



87 refus d'inscription ont été totalisés en 2019

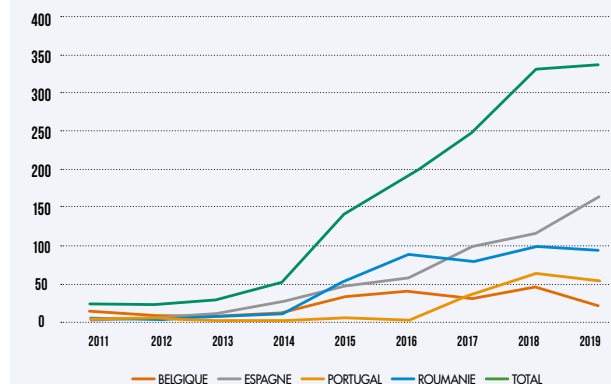
NOMBRE DE FRANÇAIS FORMÉS À L'ÉTRANGER EN 2019

167 en Espagne, **95** en Roumanie, **55** au Portugal, **21** en Belgique, **3** en Syrie, **2** en Algérie, **1** au Brésil, **1** en Égypte, **1** en Hongrie, **1** en Lettonie

TOP 5 DE L'ORIGINE DES DIPLÔMÉS EN 2019

1 258 : France **257** : Roumanie **243** : Espagne **141** : Portugal **30** : Belgique

ÉVOLUTION 2011-2019 DES FRANÇAIS FORMÉS DANS L'UE HORS DE FRANCE



LA NATIONALITÉ DES PRIMO-INSCRITS

1 994 primo-inscrits. Parmi eux l'Ordre recense, entre autres :

1 594 Français, **145** Roumains, **86** Portugais, **71** Espagnols, **22** Italiens et **21** Grecs

LES PRATICIENS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

39 807 praticiens français (contre 39 626 en 2018), soit 91,32 %.

3 170 praticiens issus d'un pays de l'UE (contre 2 881 en 2018), soit 7,27 %.

614 praticiens issus d'un pays hors de l'UE (contre 620 en 2018), soit 1,41 %.

NATIONAL

ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

22, rue Émile-Ménier
75116 Paris
courrier@oncd.org
Tél. : 01-44-34-78-80
www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

RÉGIONS

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

93-95, rue Vauban CS 50022
69454 Lyon cedex 6
auvergne-rhone-alpes@oncd.org
Tél. : 04-78 -42-55-10

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BP 90006
21801 Quétigny cedex
bourgogne-franche-comte@oncd.org
Tél. : 03-80-66-32-48

BRETAGNE

14, rue Dupont-des-Loges
35000 Rennes
bretagne@oncd.org
Tél. : 02-23-50-55-49

CENTRE-VAL DE LOIRE

27, rue du Colombier
45000 Orléans
centre-val-de-loire@oncd.org
Tél. : 02-38-62-97-13

CORSE

8, rue Michel-Bozzi
20000 Ajaccio
corse@oncd.org
Tél. : 04-95-23-43-22

ÎLE-DE-FRANCE

9 - 11, avenue
Théophile-Gautier 75116 Paris
ile-de-france@oncd.org
Tél. : 01-42-96-58-28

GRAND EST

25/29, rue de Saurupt RDC
54000 Nancy
grand-est@oncd.org
Tél. : 03-72-47-10-20

HAUTS-DE-FRANCE

Eurasanté Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende-Bât D
59373 Loos-lez-Lille cedex
hauts-de-France@oncd.org
Tél. : 03-20-32-33-23

NOUVELLE-AQUITAINE

119, boulevard
du Président-Wilson
33000 Bordeaux
nouvelle-aquitaine@oncd.org
Tél. : 05-49-38-08-98

NORMANDIE

Immeuble Le Venoix
97, boulevard Yves Guillou
14000 Caen
normandie@oncd.org
Tél. : 02-31-86-13-72

OCCITANIE

Parc d'activités de la Plaine
9, avenue J. Gonord
31500 Toulouse
occitanie@oncd.org
Tél. : 05-61-54-82-98
(Midi-Pyrénées)
Tél. : 04-67-68-12-45
(Languedoc-Rousillon)

PAYS-DE-LA-LOIRE

68, rue de la Commune
44400 Rezé
pays-de-loire@oncd.org
Tél. : 02-40-56-41-02

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

174, rue Consolat
13004 Marseille
paca@oncd.org
Tél. : 04-91-08-33-21

ANTILLES-GUYANE

Bât. B - B3 - Résidence
Anse Kalysta
Quartier Anse Gouraud
97233 Schoelcher
antilles-guyane@oncd.org
Tél. : 0-596-61-43-50

RÉUNION-MAYOTTE

5 E Résidence la Rivière -
Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
reunion-mayotte@oncd.org
Tél. : 0-262-92-38-70

DÉPARTEMENTS

AIN

827, rue de la Source
01440 Viriat
Tél. : 04-74-45-31-37
ain@oncd.org

AISNE

26, rue des Cordeliers
02000 Laon
Tél. : 03-23-20-23-40

aisne@oncd.org

ALLIER

5, rue du Bardon
03000 Moulins
Tél. : 04-70-20-03-33
allier@oncd.org

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Le Shangrila
23, rue Antoine-Héroët
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04-92-32-16-56
alpes-de-haute-provence@oncd.org

HAUTES-ALPES

7, rue Capitaine-de-Bresson
Résidence du Parc
05000 Gap
Tél. : 04-92-52-33-32
hautes-alpes@oncd.org

ALPES-MARITIMES

Maison Blanche
14, boulevard Carabacel
06000 Nice.
Tél. : 04-93-80-21-21
alpes-maritimes@oncd.org

ARDÈCHE

16, avenue de la Gare
07100 Annonay
Tél. : 04-75-67-05-02
ardeche@oncd.org

ARDENNES

64, boulevard Gambetta
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03-24-37-75-20
ardenne@oncd.org

ARIÈGE

7 bis, avenue de Lérida
09000 Foix
Tél. : 05-61-01-30-81
ariege@oncd.org

AUBE

Domus medica
42, rue de la Paix 10000 Troyes
Tél. : 03-25-73-64-39
aube@oncd.org

AUDE

Immeuble Onyx
1-3 rue Buffon
11000 Carcassonne
Tél. : 04-68-26-52-97
aude@oncd.org

AVEYRON

1A, rue Montplaisir
12100 Millau

Tél. : 05-65-60-70-97
aveyron@oncd.org

BOUCHES-DU-RHÔNE

162, rue Consolat
13001 Marseille
Tél. : 04-91-50-12-89
bouches-du-rhone@oncd.org

CALVADOS

97, boulevard Yves-Guillou
Immeuble le Venoix 14000 Caen
Tél. : 02-31-86-13-72
calvados@oncd.org

CANTAL

43, boulevard
du Pont-Rouge 15000 Aurillac
Tél. : 04-71-48-52-67
cantal@oncd.org

CHARENTE

119, rue Saint-Roch
16000 Angoulême
Tél. : 05-45-95-62-90
charente@oncd.org

CHARENTE-MARITIME

14, avenue Diéras BP 80005
17301 Rochefort cedex
Tél. : 05-46-87-47-51
charente-maritime@oncd.org

CHER

35, route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard
Tél. : 02-48-21-15-80
cher@oncd.org

CORRÈZE

2, rue des Martyrs.
19000 Tulle
Tél. : 05-55-26-49-84
correze@oncd.org

CORSE-DU-SUD

8, rue Michel-Bozzi
20000 Ajaccio
Tél. : 04-95-23-43-22
corse-du-sud@oncd.org

HAUTE-CORSE

Résidence le Vendôme
Rue Paratojo
20200 Bastia
Tél. : 04-95-34-27-79
haute-corse@oncd.org

CÔTE-D'OR

2, rue des Ciseaux BP 30062
21802 Quétigny cedex
Tél. : 03-80-48-26-59
cote-d-or@oncd.org

CÔTES D'ARMOR

10, rue de Gouédic
22000 Saint-Brieuc

Tél. : 02-96-61-80-79
cote-d-armor@oncd.org

CREUSE

18 Les Vergnolles
23320 Saint-Vaury
Tél. : 06-79-40-33-54
creuse@oncd.org

DORDOGNE

Maison dentaire
Chactas Hulin Espace Agora B5
24750 Boulazac-Isle-
Manoire
Tél. : 05-53-08-29-88
dordogne@oncd.org

DOUBS

16, rue Ambroise-Paré
BP 31411 25007 Besançon cedex
Tél. : 03-81-80-56-76
doubbs@oncd.org

DROME

153, avenue Maurice-Faure
26000 Valence.
Tél. : 04-75-41-15-49
drome@oncd.org

EURE

114, rue Pierre-Tal-Coat
BP 13307 27033 Évreux cedex
Tél. : 02-32-28-98-84
eure@oncd.org

EURE-ET-LOIR

Maison dentaire –
Résidence des Carnutes
3, rue Charles-Victor-Garola
28000 Chartres
Tél. : 02-37-36-23-03
eure-et-loir@oncd.org

FINISTÈRE

Immeuble Le Champ de Foire
8-10, place de la Tourbie BP 1652
29106 Quimper cedex
Tél. : 02-98-90-55-77
finistere@oncd.org

GARD

Maison des professions
libérales et de santé
Parc Georges-Besse
Allée Norbert-Wiener
30035 Nîmes cedex
Tél. : 04-66-64-19-90
gard@oncd.org

HAUTE-GARONNE

Parc d'activités de la Plaine
9, avenue J.-Gonord
31500 Toulouse
Tél. : 05-61-54-80-80
haute-garonne@oncd.org

GERS

9, boulevard Roquelaure
32000 Auch
Tél. : 05-62-05-57-69
gers@oncd.org

GIRONDE

134, boulevard Wilson
33000 Bordeaux
Tél. : 05-56-96-16-13
gironde@oncd.org

HÉRAULT

Maison dentaire – M.P.L.
285, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier
Tél. : 04-67-69-75-23
herault@oncd.org

ILLE-ET-VILAINE

16, rue Saint-Héliar
Le Molière 35000 Rennes
Tél. : 02-99-67-46-27
ille-et-vilaine@oncd.org

INDRE

17, rue Cantrelle
36000 Châteauroux
Tél. : 02-54-08-69-14
indre@oncd.org

INDRE-ET-LOIRE

83, rue Blaise-Pascal
37000 Tours
Tél. : 02-47-05-63-52
indre-et-loire@oncd.org

ISÈRE

18, boulevard Agutte-Sembar
38000 Grenoble
Tél. : 04-76-00-06-66
isere@oncd.org

JURA

Immeuble l'Odysée
13, rue Louis-Rousseau
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03-84-24-16-62
jura@oncd.org

LANDES

193, rue Denis-Papin
40990 Saint-Paul-les-Dax
Tél. : 05-58-74-19-18
landes@oncd.org

LOIR-ET-CHER

1, rue Chateaubriand
41000 Blois. Tél. : 02-54-78-17-26
loir-et-cher@oncd.org

LOIRE

30, rue d'Arcole
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04-77-32-40-03
loire@oncd.org

HAUTE-LOIRE

Cité Négocia 2, rue Pierret
43000 Le-Puy-en-Velay
Tél. : 04-71-05-99-00
haute-loire@oncd.org
LOIRE-ATLANTIQUE
27, rue de la Nouë Bras
de Fer 44200 Nantes
Tél. : 02-40-29-40-02
loire-atlantique@oncd.org

LOIRET

27, rue du Colombier
45000 Orléans
Tél. : 02-38-54-89-63
loiret@oncd.org

LOT

Maison dentaire du Lot
81, rue Étienne-Brives
46000 Cahors
Tél. : 05-65-22-67-27
lot@oncd.org

LOT-ET-GARONNE

37, rue de Casseneuil
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 05-53-70-95-50
lot-et-garonne@oncd.org

LOZÈRE

5, rue du Tournal
48200 Saint-Chély-d'Apcher
Tél. : 04-66-31-48-02
lozere@oncd.org

MAINE-ET-LOIRE

7, boulevard Marc-Leclerc
49100 Angers
Tél. : 02-41-87-22-53
maine-et-loire@oncd.org

MANCHE

4, rue Saint-Thomas
50000 Saint-Lô.
Tél. : 02-33-06-03-09
manche@oncd.org

MARNE

4, allée Alberto-
Santos-Dumont
BP 265 51687 Reims cedex 2
Tél. : 03-26-04-22-24
marne@oncd.org

HAUTE-MARNE

3, boulevard Barotte
52000 Chaumont
Tél. : 03-25-02-97-64
haute-marne@oncd.org

MAYENNE

67, rue de Nantes
53000 Laval
Tél. : 02-43-49-16-10
mayenne@oncd.org

MEURTHE-ET-MOSELLE

25-29, rue de Saurupt
54000 Nancy
Tél. : 03-83-90-91-77
meurthe-et-moselle@oncd.org
MEUSE,
21, rue du Docteur-Neve 55000
Bar-le-Duc
Tél. : 03-29-76-28-97
meuse@oncd.org

MORBIHAN

9, rue du Manoir
BP 70312
56008 Vannes cedex
Tél. : 02-97-63-12-73
morbihan@oncd.org

MOSELLE

19, rue du Pré-Gondé
57070 Metz
Tél. : 03-87-62-74-66
moselle@oncd.org

NIÈVRE

Résidence La Chaumière
15, rue Claude-Tillier
58000 Nevers
Tél. : 03-86-59-48-85
nievre@oncd.org

NORD

Eurasanté-Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende
59373 Loos-lès-Lille cedex
Tél. : 03-20-32-33-23
nord@oncd.org

OISE

Résidence Les Cèdres
128, boulevard des
États-Unis
60200 Compiègne
Tél. : 03-44-40-80-13
oise@oncd.org

ORNE

28, rue du Général-Leclerc
61500 Sées
Tél. : 02-33-31-94-68
orne@oncd.org

PAS-DE-CALAIS

77, boulevard Victor-Hugo
62400 Béthune
Tél. : 03-21-01-36-00
pas-de-calais@oncd.org

PUY-DE-DÔME

Maison dentaire
5, rue de Ceyrat
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04-73-34-99-01
puy-de-dome@oncd.org

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PAU - 2, rue du Piémont
Bâtiment du Piémont
64140 Billère.
Tél. : 05-59-02-31-30
cdo64-pau@oncd.org
BAYONNE - 2, boulevard
Alsace-Lorraine.
64100 Bayonne
Tél. : 05-59-55-09-16
cdo64-bay@oncd.org

HAUTES-PYRÉNÉES

24, rue Soult 65000 Tarbes
Tél. : 05-62-93-09-07
hautes-pyrenees@oncd.org

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Challenger 17, boulevard
Kennedy 66000 Perpignan
Tél. : 04-68-35-05-43
pyrenees-orientales@oncd.org

BAS-RHIN

BioCluster des Haras
23, rue des Glacières
67000 Strasbourg
Tél. : 03-90-22-41-90
bas-rhin@oncd.org

HAUT-RHIN

11, avenue de-Lattre-de-Tassigny BP
40126, 68017 Colmar cedex
Tél. : 03-89-24-34-60
haut-rhin@oncd.org

RHÔNE

72, rue Vauban CS30066
69453 Lyon cedex 06
Tél. : 04-78-42-75-29
rhone@oncd.org

HAUTE-SAÔNE

19, boulevard des Alliés
70000 Vesoul.
Tél. : 03-84-76-51-18
haute-saone@oncd.org

SAÔNE-ET-LOIRE

Maison dentaire - 1, rue Dewet
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03-85-48-68-80
saone-et-loire@oncd.org

SARTHE

Résidence Le Cristal
2, rue de Gaspéri,
72100 Le Mans
Tél. : 02-43-84-47-02
sarthe@oncd.org

SAVOIE

101, rue d'Angleterre
73000 Chambéry
Tél. : 04-79-62-42-67
savoie@oncd.org

HAUTE-SAVOIE

29 bis, avenue de la Mavéria
74000 Annecy
Tél. : 04-50-66-14-12
haute-savoie@oncd.org

PARIS

27, rue Ginoux 75015 Paris
Tél. : 01-42-60-49-73
paris@oncd.org

SEINE-MARITIME

ZAC de la Ronce
640, rue Augustin-Fresnel
76230 Isneauville
Tél. : 02-35-88-76-33
seine-maritime@oncd.org

SEINE-ET-MARNE

34, avenue Thiers
77000 Melun
Tél. : 01-60-63-08-08
seine-et-marne@oncd.org

YVELINES

3, rue Antoine-Coytel
78000 Versailles
Tél. : 01-39-50-32-19
yvelines@oncd.org

DEUX-SÈVRES

71-73, rue de Goise 79000 Niort
Tél. : 05-49-24-97-04
deux-sevres@oncd.org

SOMME

47, avenue du Royaume-Uni
Le Tennessee 80090 Amiens
Tél. : 03-22-33-00-03
somme@oncd.org

TARN

48, boulevard Montebello
81000 Albi Tél. : 05-63-54-67-60
tarn@oncd.org

TARN-ET-GARONNE

350, boulevard
Hubert-Gouze
82000 Montauban
Tél. : 05-63-63-29-95
tarn-et-garonne@oncd.org

VAR

Centre d'affaires Grand Var
1100, chemin des Plantades
83130 La Garde
Tél. : 04-98-01-62-62
var@oncd.org

VAUCLUSE

32, avenue Charles-de-Gaulle
84130 Le Pontet
Tél. : 04-90-31-37-00
vaucluse@oncd.org

VENDÉE

« Le Pyramide »
12, impasse Bernard-Lyot
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-37-60-98
vendee@oncd.org

VIENNE

18, Boulevard du Grand-Cerf
86000 Poitiers
Tél. : 05-49-88-30-87
vienna@oncd.org

HAUTE-VIENNE

31, rue Hoche - 87100 Limoges
Tél. : 05-55-79-01-36
haute-vienne@oncd.org

VOSGES

Maison dentaire
Hôtel des Services Inova 3000
9, Route d'Oncourt
88150 Thaon-les-Vosges
Tél. : 03-29-66-22-40
vosges@oncd.org

YONNE

Résidence Saint-Alpais
47, rue Montant-au-Palais
BP 144 89303 Joigny cedex
Tél. : 03-86-62-48-23
yonne@oncd.org

TERRITOIRE DE BELFORT

1, rue de Morimont
90000 Belfort
Tél. : 03-84-22-16-96
territoire-de-belfort@oncd.org

ESSONNE

Les Terrasses de Médicis -
2 C, rue Léontine-Sohier
91160 Longjumeau
Tél. : 01-69-09-21-49
essonne@oncd.org

HAUTS-DE-SEINE

Résidence de Bellerive - Bât. 2
34/36 quai de Dion-Bouton
92800 Puteaux
Tél. : 01-47-76-25-42
hauts-de-seine@oncd.org

SEINE-SAINT-DENIS

25, avenue de la Gare-de-Gargan
93190 Livry-Gargan
Tél. : 01-43-01-00-26
seine-st-denis@oncd.org

VAL-DE-MARNE

45, avenue de Versailles
94320 Thiais.
Tél. : 01-48-52-04-14
val-de-marne@oncd.org

VAL-D'OISE

6, avenue Émile
95160 Montmorency
Tél. : 01-39-64-42-48
val-d-oise@oncd.org

GUADELOUPE

Résidence Frébault
Immeuble Lebrère - Esc.3
Rue Amédée Fengarol
97110 Pointe-à-Pitre
Tél. : 0590-82-04-61
guadeloupe@oncd.org

GUYANE

6, avenue de-Lattre-de-Tassigny
97354 Montjoly
(Guyane Française)
Tél. : 0594-38-69-90
guyane@oncd.org

MARTINIQUE

Maison des chirurgiens-
dentistes 1^{er} étage Bât B
local B3 - Résidence
Kalysta Quartier Anse Gouraud
97233 Schoelcher
Tél. : 0596-61-43-50
martinique@oncd.org

RÉUNION

N° 5 Entrée E -
Résidence La Rivière,
Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
Tél. : 0262-21-94-14
reunion@oncd.org

NOUVELLE-CALÉDONIE

39, rue de Verdun-Manhattan -
Centre ville - BP 4032
98846 Nouméa cedex
Tél. : 00-687-28-46-56
ordre-cd@lagoon.nc

POLYNÉSIE FRANÇAISE

BP 4630 98713 Papeete Tahiti
Tél. : 00-689-43-47-29
polynesie-francaise@oncd.org

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Place du Lieutenant-Colonel-
Pigeaud BP 4200
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05-08-41-16-90
dominica.detcheverry@sante

WALLIS-ET-FUTUNA & MAYOTTE

BP 4G - 98600 Mata-Utu
Tel (681)-72-07-00
(poste 309)
sante@adswf.org



L'ORDRE
TOUJOURS
À VOS CÔTÉS



Ordre national des chirurgiens-dentistes
22, rue Émile-Ménier – BP 2016 – 75761 Paris cedex 16
Tél. : 01 44 34 78 80

www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr